

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclaration des dommages loup

Mende, le 4 avril 2023

À partir du 1^{er} avril 2023, le numéro de téléphone dédié à la réception des appels d'éleveurs, de bergers, ou de propriétaires d'animaux d'agrément signalant une attaque de leur troupeau par un prédateur devient le



La direction départementale des territoires reçoit les appels et examine les demandes avec les services de l'Office français de la Biodiversité et du Parc national des Cévennes.

Pour tout autre renseignement, contactez les services de la DDT ou consultez le site Internet des services de l'État en Lozère :

- <https://www.lozere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite/Dossier-Loup/Les-dommages-sur-troupeaux-en-Lozere-l-Etat-mobilise/Declarer-un-dommage>

Direction des services du cabinet

Tél. : 04 66 49 67 43 / 06 74 57 49 65
Mél. : pref-communications@lozere.gouv.fr
Service départemental
de la communication interministérielle

2 rue de la Rovère
48005 Mende CEDEX